

Territoires, efficacité et simplicité	P4
Accompagner les investissements culturels et sportifs structurants	S104

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du Patrimoine,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 23 juin 2022 approuvant l'avenant « Culture » au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif 2025 et notamment son programme S104,
- VU** le contrat de plan Etat – Région 2021-2027

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

une subvention de 800 000 € sur un montant subventionnable de 29 215 090 HT à Nantes Métropole, dans le cadre du CPER 2021-2027, pour les travaux de restructuration et de rénovation du Museum d'Histoire Naturelle de Nantes Métropole,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante de 800 000 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention pour la restructuration et rénovation du Museum d'Histoire naturelle de Nantes Métropole dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 figurant en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

une subvention de 1 500 000 € à la Ville des Sables d'Olonne, dans le cadre du CPER 2021-2027, € sur un montant subventionnable de 13 846 622 € HT pour les travaux de réhabilitation du Musée d'art moderne et contemporain de l'Abbaye de Sainte Croix des Sables d'Olonne,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante de 1 500 000 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention pour la rénovation du Musée d'art moderne et contemporain à l'Abbaye Sainte-Croix des Sables d'Olonne dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 figurant en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Victoria de VIGNERAL, Raymond de MALHERBE.

L'élu ci-après ne prend pas part au vote : Stéphane GACHET.

REÇU le 24/06/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs